

# INTENCIAL LIBÉRALYS VIE & CAPI

Contrat individuel d'assurance-vie ou de capitalisation, libellé en unités de compte et/ou euros

CONTRAT DE DROIT FRANÇAIS

MONTANT MINIMUM DU VERSEMENT INITIAL : 1 000 €<sup>1</sup>

MINIMUM RÉSIDUEL SUR LE CONTRAT

1 000 €<sup>2</sup>

## CARACTÉRISTIQUES



### DURÉE DU CONTRAT :

Déterminée (égale ou supérieure à 8 ans) ou viagère



### MODES DE GESTION :

- Gestion Libre / Libre Smart
- Gestion Déléguée / Déléguée Smart
- Gestion Pilotée
- Gestion Multipoches (par avenant)



### FRAIS SUR VERSEMENTS :

4,5 % max.



### RACHAT PARTIEL :

300 € min.



### VERSEMENT LIBRE :

300 € min.



### AVANCE<sup>3</sup> :

A tout moment, après l'expiration du délai de renonciation, sous réserve d'acceptation par APICIL Épargne (incompatible avec les rachats partiels programmés)

<sup>1</sup> Montant minimum du versement initial : Gestion Libre/Libre Smart - Gestion Déléguée/Déléguée Smart : 1 000 € (ou 500 € si versements programmés)  
Gestion pilotée - Gestion multipoches : 5 000 €

<sup>2</sup> Minimum résiduel : 1 000 €, sauf Gestion Pilotée : 5 000 €

<sup>3</sup> Montant minimum de l'avance 1 000 €  
L'avance ne peut dépasser 60 % du capital constitué au jour de la demande.

## OFFRE FINANCIÈRE

<p>FONDS EUROS</p> <p>APICIL Euro Garanti APICIL EuroFlex</p>	<p>OPC</p> <p>VOIR LE DÉTAIL</p>	<p>ETF</p> <p>VOIR LE DÉTAIL</p>	<p>PRODUITS STRUCTURÉS (Selon l'offre en cours)</p> <p>VOIR LE DÉTAIL</p>	<p>OFFRE IMMO (SCPI, OPC, SC/SCI)</p> <p>VOIR LE DÉTAIL</p>	<p>CAPITAL INVESTISSEMENT</p> <p>VOIR LE DÉTAIL</p>
---	----------------------------------	----------------------------------	---	---	---

## LES OPÉRATIONS DISPONIBLES EN LIGNE<sup>1</sup>

DISPONIBLE UNIQUEMENT POUR LE CGP

En mode proposition

- Souscription
- Arbitrages (collectifs)

DISPONIBLE POUR

- LE CGP  
En mode proposition
- LE CLIENT

- Versements (libres/programmés)
- Arbitrages (individuels)
- Option de gestion automatique (arbitrages programmés)
- Changement de coordonnées (RIB, adresse ...)
- Actualisation de la connaissance client
- Rachats (Partiel/Total)
- Mise à jour clause bénéficiaire

DISPONIBLE UNIQUEMENT POUR LE CLIENT

- Demande d'avance
- Rachats partiels programmés

<sup>1</sup> Pour plus d'information, merci de vous rapprocher de votre interlocuteur commercial habituel

ACCÈS AUX TUTORIELS DISPONIBLES



Document publicitaire à caractère non contractuel à destination des partenaires d'INTENCIAL Patrimoine – ER23/FCR0327–09/2023

# INTENCIAL LIBÉRALYS VIE & CAPI

Contrat individuel d'assurance-vie ou de capitalisation, libellé en unités de compte et/ou euros

## MODES DE GESTION DISPONIBLE

	<b>GESTION LIBRE &amp; LIBRE SMART</b>	<b>GESTION DÉLÉGUÉE &amp; DÉLÉGUÉE SMART</b>	<b>GESTION PILOTÉE</b>	<b>GESTION MULTIPOCHES (par avenant)</b>
<b>MODE DE GESTION</b>	Le souscripteur effectue librement sa sélection de supports et ses arbitrages avec l'aide de son CGP.	Le souscripteur délègue à son CGP les arbitrages entre les supports et la mise en place d'options d'arbitrages programmés, ainsi que la sélection des fonds sur lesquels les versements seront investis.	Le souscripteur sélectionne une orientation de gestion. APICIL Epargne met en œuvre l'orientation de gestion choisie grâce aux recommandations d'une société de gestion.	Le souscripteur sélectionne une ou plusieurs orientations de gestion gérée(s) par des sociétés de gestion de renom. Possibilité de combiner au sein d'un même contrat une Gestion Sous Mandat et un mode de gestion Libre ou Déléguee.
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>			<i>4 sociétés de gestion sont disponibles (nous consulter)</i>	<i>4 sociétés de gestion sont disponibles (nous consulter)</i>
<b>FRAIS DE GESTION</b>	Supports UC : 1 % max. APICIL EuroFlex : 4 % APICIL Euro Garanti : 1 %  Libre SMART : 1,80 % max. sur les UC	Supports UC : 1,90 % max. APICIL EuroFlex : 4 % APICIL Euro Garanti : 1 %  Déléguee SMART : 2,70 % sur les UC	Supports UC : 2 % max./an  APICIL EuroFlex : 4 % APICIL Euro Garanti : 1 %	<b>POCHE EN GESTION LIBRE OU DÉLÉGUÉE :</b> Identiques à la Gestion Libre ou Déléguee  <b>POCHE GESTION SOUS MANDAT :</b> 1,70 % max./an
<b>FRAIS D'ARBITRAGES</b> <i>Pour plus d'informations : consulter les conditions générales valant note d'information du produit</i>	<b>Arbitrage libre :</b> 1er arbitrage annuel gratuit*, puis 15 € + 0,80 % max. des sommes arbitrées  <b>Arbitrage digital :</b> incompressible Apicil Epargne à 0 (UC vers UC/ Euros vers UC)  <b>Arbitrages Programmés** :</b> 0,20 % max. du montant désinvesti	<b>Arbitrage libre :</b> Gratuit  <b>Arbitrages Programmés** :</b> 0,20 % max. du montant désinvesti	<b>Changement d'orientation de gestion :</b> Arbitrages réalisés au titre de la gestion Pilotée : Gratuit	<b>POCHE EN GESTION LIBRE OU DÉLÉGUÉE :</b> Identiques à la Gestion Libre ou Déléguee  <b>POCHE SOUS MANDAT :</b> Changement d'orientation de mandat : 1% max. du montant racheté
<b>VERSEMENTS PROGRAMMÉS MINIMUM</b>	100 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 10 € /support)	100 € mensuels 300 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 10 € /support)	500 € mensuels 500 € trimestriels 600 € semestriels 600 € annuels (et 10 € /support)	<b>POCHE EN GESTION LIBRE OU DÉLÉGUÉE :</b> Identiques à la Gestion Libre ou Déléguee  <b>POCHE GESTION SOUS MANDAT :</b> 500 €
<b>RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS MINIMUM</b> <i>(quelque soit la périodicité)</i>	300 € mensuel 300 € trimestriel 600 € semestriel 600 € annuel	300 € mensuel 300 € trimestriel 600 € semestriel 600 € annuel	300 € mensuel 300 € trimestriel 600 € semestriel 600 € annuel	/

\* Excepté en cas d'arbitrage du support APICIL EuroFlex vers le support APICIL Euro Garanti, les frais sont de 2 % des sommes arbitrées.

\*\* 3 options d'arbitrages programmés disponibles en digital : lissage des investissements (gratuit) – écrêtage des plus-values – arrêt des moins-values relatives.

### GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DÉCÈS (Garantie plancher), en assurance vie

La garantie décès complémentaire « plancher » peut-être souscrite dès lors que le souscripteur est âgé de plus de 18 ans et de moins de 70 ans au moment de la souscription, avec la possibilité d'y renoncer à tout moment. Elle ne peut pas être souscrite par un majeur sous tutelle ou en cas de co-souscription.

S'agissant des supports en UC, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Les sommes investies sur les supports en unités de compte ne sont pas garanties mais sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les sommes investies sur les supports en euros des contrats INTENCIAL LIBÉRALYS (VIE ou CAPITALISATION) sont garanties en capital net de frais sur versements, minorées chaque année des frais de gestion prélevés sur le contrat.

"Le document d'information clé du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site officiel de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et/ou sur le site « <https://mesdocumentsprecontractuels.apicil.com/apicil> ».

Document publicitaire à caractère non contractuel à destination des partenaires d'INTENCIAL Patrimoine – ER23/FCR0327–09/2023

APICIL Epargne, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 14 684 625 € dont le siège social est situé au 51 boulevard Marius Vivier-Merle – 69003 LYON, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 440 839 942